

L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER (OIAD)

Qatar : éminent avocat Dr. Najeeb Al-Nuaimi interdit de voyager

Paris, le 3 mai 2018,

L'Observatoire international des avocats en danger (ci-après, « OIAD ») dénonce sévèrement l'interdiction de voyager imposée à Dr. Najeeb Al-Nuaimi, éminent avocat des droits de l'homme et ancien Ministre de la Justice de l'Etat du Qatar.

Le Dr Al Nuaimi est l'une des autorités juridiques les plus réputées de la région et fut par ailleurs ministre de la Justice du Qatar. Il a été en première ligne des réformes judiciaires, en particulier dans le domaine des droits de l'homme.

Le Dr Al-Nuaimi était étroitement associé à la protection des droits des détenus à Guantanamo Bay. Il a été nommé président du Comité de défense des détenus de Guantanamo et a personnellement représenté 93 des détenus.

Entre 2011 et 2012, le Dr Al-Nuaimi a représenté Mohammed Rashid al-Ajami, un poète qatari condamné à la réclusion à perpétuité. Dr. Al-Nuaimi a défendu son droit fondamental à la liberté d'expression permettant ainsi la libération du poète en mars 2016.

Le 7 février 2017, les autorités du Qatar ont empêché Dr Al-Nuaimi de voyager. Il a ensuite découvert que l'ordre d'interdiction de voyager avait été émis par le procureur général le 7 janvier 2017, sans fournir ni raison ni accusation contre lui.

Bien que la Cour d'appel du Qatar ait révoqué son interdiction le 30 mai, l'Administration de la sûreté de la capitale a informé le Dr. Al-Nuaimi que l'interdiction de voyager qui lui avait été imposée précédemment avait été renouvelée.

Le 28 avril, le Dr Al-Nuaimi a publié une déclaration expliquant que « *le Procureur général, avec l'approbation du gouvernement, a continué à violer de manière flagrante les principes de la Constitution et des lois du Qatar* ». Il a déclaré qu'il était prêt à utiliser tous les moyens légaux disponibles pour révoquer cette interdiction.

L'OIAD appelle les autorités qatari à respecter les *Principes de base relatifs au rôle du barreau*, adoptés par les Nations-Unis à la Havane en 1990 qui prévoient notamment que :

« Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; b) puissent voyager et consulter leurs clients librement, dans le pays comme à l'étranger; et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou

autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie. » Principe 16.

« Les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions ». Principe 18.

L'OIAD exhorte les autorités du Qatar à révoquer l'interdiction de voyager imposée au Dr Najeeb Al-Nuaimi immédiatement et sans aucune condition.

L'OIAD appelle les autorités du Qatar à garantir à Dr. Najeeb Al-Nuaimi la capacité d'exercer ses fonctions professionnelles de manière libre et indépendante, mettant fin à toute forme d'intimidation ou de harcèlement à son encontre.

Qui sommes-nous ?

L'Observatoire international des avocats en danger a été fondé par le Conseil national des barreaux (France), le Barreau de Paris (France), le Consejo General de la Abogacía Española (Espagne), et le Consiglio Nazionale Forense (Italie). Son objectif est de mener une veille permanente de la situation des avocats menacés dans le monde en raison de l'exercice légitime de leur profession et de porter assistance aux avocats dont la vie, la liberté ou l'exercice professionnel sont menacés.

Sont membres actifs de l'OIAD les barreaux suivants :

Cameroun

Barreau du Cameroun

Espagne

Barreau de Barcelone

Colegio de Abogados del Senorio de Bizkaia (Bilbao)

Colegio Legi de l'Advocacia de Lleida

Barreau de Madrid

Colegio de Talavera de la Reina (Toledo)

France

Barreau de Caen

Barreau des Hauts-de-Seine

Barreau de Metz

Barreau de Montpellier

Barreau de La Rochelle - Rochefort

Barreau de Lyon

Barreau de Rouen

Barreau de Strasbourg

Barreau de Tour

Barreau de Thonon les Bains

Barreau de Rennes

Italie

Barreau de Bari

Barreau de Brescia

Barreau de Messina

Barreau d'Oristano (Sardaigne).

Barreau de Rome

Barreau de Milan

Barreau de Turin

Suisse

Barreau de Genève



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

Turquie

Barreau de Diyarbakir